

Poitiers, le 11 septembre

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### L'Etat et la ville de Châtelleraut s'engagent pour la sécurité du quotidien en signant un Contrat de Sécurité Intégré (CSI)

Monsieur Gérald Darmanin, Ministre de l'Intérieur et des outre-mer, a signé avec Monsieur Jean-Pierre Abelin, maire de Châtelleraut, un contrat sécurité intégré ce lundi 11 septembre : un engagement commun pour développer la prévention, et garantir la tranquillité et la sécurité des habitants de Châtelleraut.

Il s'agit du premier contrat de ce type signé dans, le département de la Vienne, qui se veut un exemple de principes d'engagements réciproques. Il vient consacrer le travail de coopération étroit mené depuis plusieurs années entre la police nationale, les services de l'État, les autorités judiciaires et la Ville de Châtelleraut dans une dynamique de continuum de sécurité.

Le contrat de sécurité intégrée est un nouvel outil partenarial complémentaire au plan départemental de prévention de la délinquance élaboré pour l'horizon 2023-2027. Il concrétise **un engagement commun entre l'État et la ville de Châtelleraut en matière de politique de sécurité et de tranquillité publique**, autour de 5 piliers d'action : la sécurité intérieure, la justice, la prévention de la délinquance, la politique de la Ville et l'Éducation et la lutte contre la radicalisation et le séparatisme

Il prévoit des **engagements forts de l'État** pour réussir la reconquête républicaine de nos territoires :

- l'ouverture du commissariat en permanence, 24h/24 et 7j/7 ;
- le renforcement des effectifs du commissariat de Châtelleraut : **4 nouveaux postes ont été ouverts** dont 3 sont pourvus depuis le 1er septembre, élevant les effectifs à 81 policiers nationaux ;
- le maintien des moyens financiers au profit du commissariat de Châtelleraut : près de 4,9 millions d'euros de fonctionnement annuel ;
- le subventionnement des déploiements de vidéoprotection de la municipalité ;
- la mise en place de **groupes de partenariat opérationnels** entre la police nationale et la police municipale.

Il prévoit des **actions concrètes pour l'accompagnement des habitants** et l'animation des quartiers :

- la poursuite du **financement des 10 médiateurs** engagés sur la ville de Châtelleraut à hauteur de 204 000€ de subventions annuelles pour l'ensemble des associations se mobilisant quotidiennement dans les quartiers ;
- la réalisation d'actions de formation et sensibilisation en milieu scolaire sur les thématiques des risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux, des comportements addictifs, des violences et harcèlements, des agressions sexuelles ;

Contact presse

**Cabinet du préfet**

**Bureau de la représentation de l'État et  
de la communication interministérielle**

Mél [pref-communication@vienne.gouv.fr](mailto:pref-communication@vienne.gouv.fr)



7, place Aristide Briand

86000 Poitiers

- la mise en œuvre de dispositifs spécifiques d'accompagnement à destination de la jeunesse en 2023 : 305.000 euros de subvention au titre du contrat de ville, 250 000 euros au titre du dispositif de **Cités éducatives**.

**De son côté, la Ville de Châtelleraut s'engage à :**

- **augmenter les effectifs de la police municipale** composée de 11 personnels en 2023 à 14 personnels en 2026, soit environ 1 policier municipal pour 2 000 habitants ;
- optimiser son dispositif d'exploitation des images, expérimenter la vidéo-verbalisation et augmenter le nombre de caméras implantées sur la voie publique (de 54 à 57 caméras en 2026) et sur le parc bâtementaire (de 94 à 96 caméras en 2026) ;
- créer une cellule de veille territoriale, se réunissant deux fois par an, en parallèle du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- poursuivre la sensibilisation des agents municipaux à la laïcité, la prévention de la radicalisation et la lutte contre le séparatisme ;

Déterminés à approfondir encore leur coopération en la matière, l'État et la Ville de Châtelleraut s'engagent par ce contrat de sécurité intégré à renforcer et mieux coordonner leurs moyens sur la période 2023-2027.

Contact presse  
**Cabinet du préfet**  
**Bureau de la représentation de l'État et**  
**de la communication interministérielle**

Mél [pref-communication@vienne.gouv.fr](mailto:pref-communication@vienne.gouv.fr)



7, place Aristide Briand

86000 Poitiers